

Suivant les statuts de l'ATDL, le Conseil d'Administration (CA) se compose de 10 membres effectifs et de 2 membres suppléants. Chaque année la moitié des membres du conseil est sortante et rééligible.

Cette année 2 membres du CA sont démissionnaires donc chaque membre en règle de cotisation, peut émettre 6 votes au maximum pour des membres différents.

MMes LARRIERE et MAFFEI, MM. SCHMIDT et WEBER sont sortants et se représentent de même que MM. DEMANGE et SAINTE. M. SCHOLER

Bulletin de vote  
des membres du conseil d'administration

Vote du 26 mars 2019

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |



Suivant les statuts de l'ATDL, deux commissaires aux comptes sont élus par les membres de l'association. Chaque membre en règle de cotisation, peut émettre 2 votes au maximum pour des membres différents.

Bulletin de vote  
des commissaires aux comptes

Vote du 24 mars 2016

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |